

Grandes
Reductions
Sur les
Marchandises
Du Printemps.

Avant de faire vos achats assurez-vous que vous les faites là où l'on vend au meilleur marché; c'est pourquoi j'invite le public acheteur à venir inspecter mon

ASSORTIMENT
DU PRINTEMPS,
qui est plus considérable qu'il n'a jamais été. Voyez:

Etottes à Robes
Noires et de couleur, tissus les plus nouveaux, de 25cots à \$1 la verge.

Cachemires
Noirs et de couleur, 20cots à \$1.25 la verge.

Draps d'Ete
Pour manteaux de dames, 50c à \$1.00 la verge.

Indiennes
Un magnifique assortiment, de 5cots à 25cots la verge.

- Ginghams, Coutil,
Fianelles, Couvertes à voitures,
Flanelles, Tissues,
Flanellette, Worstedes noirs,
Coton à draps, Tweeds,
Meltons, Drap à pardessus,
Châles de cachemire,
Coton jaune, Corps et caleçons,
Coton fin, Habillements,
Toile à nappes, Pardessus,
Cotonnades, Imperméables,
Chapeaux, etc.,
à des prix plus modiques que jamais!

Mon département de
CHAUSSURES
est au complet. Bottes, Bottines, Souliers, pour hommes, femmes et enfants de toute grandeur et de tout prix.

Comme à l'ordinaire, mon assortiment de
Groceries, Farine, Fleur, Moulée, Son, Melasse, Sucre, Thé, Baillarge, Faillots, Etc.,

comprend tout ce qu'on peut désirer, et j'ai ce qu'il y a de mieux en fait de FAIENCE, MEUBLES, PEINTURES, HUILES, CLOUS, PAPIER GOUDRONNÉ ET GRIS, et ce à des prix qui étonnent le public tant ils sont modiques.

N'oubliez pas
l'ancienne place.
Nous ne craignons point la compétition sous le rapport de la qualité et des prix.

MELANSON,
MELANSON,
MELANSON.

Le bill concernant les octrois de terrain aux volontaires qui ont fait le service lors de rébellion du Nord-Ouest est adopté.

Ottawa, 26 juin,
Sir John Thompson propose la résolution suivante: "Que si un juge a rempli la charge de juge de la Cour Supérieure du Canada pendant quinze ans, ou la dite charge et celle de juge de la Cour de l'Échiquier, ou la dite charge et celle de juge d'une ou de plusieurs des Cours Supérieures, ou des cours de Vice-Amirauté, dans aucune des provinces du Canada, pendant des périodes formant ensemble quinze ans ou plus, et si ce juge a atteint l'âge de soixante et dix ans, et renonce à sa charge, il continuera pendant le reste de sa vie de recevoir son traitement complet qui lui sera payable de la même manière qu'à l'époque de sa démission; pour toutefois que rien de contenu aux présentes ne s'applique à un juge qui aura rempli la charge de juge de la Cour Supérieure du Canada pendant une période moindre de cinq ans.

L'honorable M. Laurier s'oppose à ce que les juges de la Cour Supérieure soient mis sur un autre pied que les juges des autres tribunaux.

La discussion se continue sur la motion de sir John Thompson, qui est adoptée.

Sur motion pour que la Chambre adopte le rapport du comité, M. Laurier propose le renvoi à six mois. Cet amendement est perdu par un vote de 51 contre 42 MM O'Brien, Dupont, Lépine et Pelletier votent avec les libéraux.

La Chambre se forme ensuite en comité des subsides jusqu'à l'ajournement, à 11 heures.

Ottawa, 27 juin.
Sir John Thompson propose que, lorsque la Chambre s'ajournera ce soir, elle reste ajournée jusqu'à vendredi, afin de permettre aux députés d'assister à la réception qui sera faite aux députés à la conférence intercoloniale. Quant à ne pas s'ajourner lundi, anniversaire de la fondation du Dominion, le premier ministre laisse cela à la discrétion de la Chambre.

M. Laurier dit qu'il ne s'oppose pas à la motion et que toute courtoisie qui sera manifestée aux députés recevra l'approbation de la Chambre. Néanmoins il s'oppose à l'ajournement lundi.

La motion est adoptée.

A l'appel des ordres du jour, M. Kenny proteste contre l'idée que la Chambre siège lundi, Dominion Day. Il est important, dit-il, de développer l'esprit national dans un jeune pays comme le nôtre. Le Parlement devrait donner l'exemple sous ce rapport.

M. Hazen approuve ce que dit M. Kenny. Le Parlement a siégé, le Dominion Day, en 1891, et cela a soulevé un profét général de la part de la presse du pays.

M. Amyot dit qu'il y a d'autres moyens de manifester notre esprit national, mais quand les sessions deviennent aussi longues que celle-ci, il faut éviter autant que possible les ajournements.

Un acte concernant les unités de mesure électrique est adopté.

La Chambre se forme ensuite en comité sur un bill intitulé "Acte concernant l'inspection de la lumière électrique." Une discussion s'engage sur chaque article du bill, l'opinion venant surtout des personnes intéressées dans quelques compagnies d'éclairage électrique.

La discussion se continue jusqu'à six heures sur le bill dont un bon nombre d'articles sont adoptés avec amendements.

A la séance du soir, les amendements faits par le Sénat à l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de ceinture de l'île de Montréal sont adoptés.

Le bill de divorce Dillon est laissé en suspens, parce que la preuve n'est pas distribuée.

La Chambre se forme en comité des subsides et commence l'étude du budget des douanes.

AVIS DE L'ADMINISTRATION

Dorénavant l'abonnement au MONITEUR ACADIEN, quand il ne sera pas payé d'avance, ou dans le premier mois, sera comme suit:
Dans les Clubs \$1.25 par année
Hors les Clubs 2.00 "

Sur les adresses imprimées, nos abonnés peuvent constater où ils en sont avec nous. Exemple:
Pascal Léger 1393
Les chiffres qui suivent le nom indiquent la date jusqu'à laquelle l'abonnement est payé. Dans le cas ci-dessus, il y a un an d'arrêté.

LE MONITEUR ACADIEN

SHÉDIAU, 3 JUILLET 1894.

Avec le présent numéro, le Moniteur Acadien entre dans sa vingt huitième année d'existence.

Notre jeune confrère de l'Impartial est entré dans sa 2e année. C'est un âge encore tendre, mais il a bonne envie de vivre. Nous lui souhaitons succès et prospérité.

M. Dupuy et son ministère ayant offert leur démission au président Périé, celui-ci a chargé M. Burdeau de former un nouveau gouvernement. Après quelques pourparlers M. Burdeau a décliné l'honneur et le président a prié M. Dupuy de retirer sa démission.

Un deuil sensible vient de frapper la Congrégation de Sainte-Croix. Sa Grandeur Mgr Augustin Louage, évêque de Dacca (Bengale Oriental), a rendu son âme à Dieu, le 3 juin dernier.

Mgr Louage est bien connu au Canada; il a passé, dans ce pays, plusieurs années comme provincial des maisons de son Ordre.

Doué d'une âme énergique avant tout et d'un tempérament très ardent, ce vénérable religieux a laissé ici, comme partout ailleurs, des traces ineffaçables de sa vigoureuse action.

Après avoir toujours été sous le poids d'un rude travail, après avoir porté le fardeau de toutes les supériorités et avoir rendu aux siens des services précieusement, il arriva à l'âge de soixante-un ans, robuste encore, toujours ferme, mais souffrant déjà de cruelles infirmités, lorsqu'il fut choisi pour l'évêché de Dacca, au Bengale Oriental.

Outre que la tâche était fort pénible d'aller dans ces contrées éloignées où l'on n'a qu'à souffrir, et en ce vaste diocèse où les moyens de communication sont encore si rares, son humilité de religieux lui donnait appréhension et frayeur d'une si haute dignité.

C'est le 11 février 1891, dans la chapelle de Sainte-Croix à Neuilly, en France, que le nouvel évêque de Dacca fut sacré par Monseigneur l'archevêque de Montréal dans le diocèse duquel il avait longtemps exercé les fonctions de son ministère. Il est resté à tous de cette cérémonie un profond souvenir.

Dès après sa consécration épiscopale, Mgr Louage ne songea plus qu'à partir. Il devait travailler après avoir seulement au champ qu'il avait à cultiver; mais au moins il le fait avec cette activité prodigieuse qui le caractérisait, et avec ce zèle religieux qui ne songe jamais à se ménager, qui épuise ses forces jusqu'à la dernière extrémité, et n'est arrêté que par la mort.

Ses restes vont reposer sur le champ de bataille où il est tombé, dans ces vastes pays qu'il aurait voulu conquérir à la foi, et au milieu de ces fidèles catholiques qu'il a tant aimés.

Ils seront un gage de bénédictions célestes pour cette mission du Bengale sanctifiée déjà par la mort d'un grand nombre de religieux de la Congrégation de Sainte-Croix.—Sémaine Religieuse.

Affaires de France

Lyons, 27 juin.—Le procès de Santol, l'assassin du président Carnot, a été fixé au 3 juillet. La populace est encore turbulente et se portait à tous les excès contre les Italiens si les autorités n'avaient pris toutes les mesures de rigueur pour les prévenir.

Paris, 27 juin.—La police de Saint-Etienne a arrêté trois anarchistes soupçonnés d'avoir eu des relations avec Santol.

Berlin, 27 juin.—Un journal socialiste, l'Vorwärts, dénonce avec une grande violence, dans un article de fond, la majorité libérale nationale, qui a refusé à la diète de Bade, d'adopter un vote de sympathie à la République Française, à l'occasion de l'assassinat du président Carnot.

Rome, 27 juin.—La police exerce la plus stricte vigilance sur les mouvements des anarchistes, spécialement sur la frontière de l'Italie.

San Francisco, 27 juin.—Une assemblée d'Italiens s'est réunie, hier soir, afin d'exprimer leurs sympathies et leur regret de l'assassinat de Carnot, mais des perturbateurs italiens ont dispersé l'assemblée aux cris: "A bas les français!" "Que les Italiens se souviennent!" "Que la police qui est intervenue a sauvé le président Caligaris d'être maltraité par la foule furieuse.

Paris, 27 juin.—Les funérailles de M. Carnot auront lieu dimanche, à

Notre Dame, où sera célébré un service religieux, puis le corps sera transporté en grande pompe au Panthéon.

Lyons, 27 juin.—Mgr Couillé, archevêque de Lyon, a adressé une lettre pastorale aux fidèles de son diocèse. Il dit qu'il s'estime heureux d'avoir pu assister le président Carnot à son lit de mort. Le président, ajoute-t-il, lui a exprimé sa reconnaissance d'avoir reçu les consolations de la religion, tandis qu'il souffrait encore de la plénitude de ses facultés.

L'archevêque invite à prier pour le président et annonce qu'un service funèbre sera célébré en son honneur dans la cathédrale.

Lyons, 27 juin.—En dépit des efforts de la police, les démonstrations hostiles aux Italiens ont continué toute la nuit hier. Plusieurs boutiques et maisons italiennes ont été démolies. Tous les Italiens qui sont tombés sous la main de la foule ont été battus et maltraités.

Hier matin une masse énorme d'habitants s'est de nouveau jetée sur le quartier italien. Les maisons et les boutiques ont été envahies et tous les meubles jetés dans les rues. Bref, pas une maison n'a été épargnée. La foule a réuni en tas les meubles, les habits les provisions et y a mis le feu. Enfin un détachement de cuirassiers, conduit par le préfet, a dispersé la foule.

Lisbonne, 27 juin.—On a appesé sur les murs, dans différentes parties de la ville, des affiches ainsi conçues: "Ravachol. Vaillant sont vengés! Justice a été faite par le bras de Santol!" La police a aussitôt déchiré ces affiches et arrêté six espagnols qu'elle soupçonnait d'être les auteurs de ces affiches.

Paris, 28 juin.—La police a opéré une descente ce matin, chez un nommé Grenier, qui demeure à Montpellier.

Plusieurs personnes avaient entendu Grenier dire, dimanche après-midi: "A l'heure qu'il est Carnot a dû recevoir son compte."

A la vue de la police qui sommait Grenier de se rendre, celui-ci s'est emparé d'un long couteau qui était sur une table voisine et se l'est plongé dans l'abdomen.

La police a acquis la certitude que l'assassinat du président Carnot a été combiné et prémédité par Santol, Laboré et Grenier, pour se venger de l'exécution de Vaillant et d'Henry.

Paris, 27 juin.—Le Congrès national convoqué pour faire l'élection du président pour un terme de sept ans, s'est réuni à Versailles cette après-midi, à 1 heure. Le président, M. Challemeil-Lacour, a d'abord annoncé la mort tragique du président Carnot, puis il déclara que le Congrès était chargé d'être son successeur.

M. Challemeil-Lacour avait à peine fini de parler que M. Michelin, un député socialiste, se leva en criant: "Je demande la suppression de la présidence de la république." Il s'en suivit un si grand tumulte que le président, qui s'efforçait de rétablir l'ordre, ne pouvait se faire entendre. Les socialistes, qui étaient nombreux, criaient à tue tête: "Vive la révolution!" Leurs cris se faisaient entendre à une grande distance.

Baudry d'Asson essaya de proposer la révision de la constitution, mais il fut promptement rappelé à l'ordre par le président.

Le congrès commença alors à procéder au vote. Chaque député ou sénateur répondait à son nom en allant déposer son vote dans la boîte aux scrutins.

Le premier tour du scrutin donna 451 voix à M. Casimir Périé.

M. Casimir Périé s'est rendu à Versailles vers 3.30 heures, mais il n'a pas pris part au vote.

M. Dupuy n'a pas voté non plus. Il était arrivé à Versailles un des premiers, mais il s'est promené dans les couloirs tout le temps qu'a duré le vote.

A 3.25 heures, il était généralement connu que M. Casimir Périé avait reçu le plus grand nombre de votes et plusieurs sénateurs et députés s'empresèrent d'aller féliciter le nouveau président.

Le nombre total des votes enregistrés est de 851. Six bulletins étaient maculés. Les votes étaient répartis comme suit: M. Casimir Périé, 451; M. Brisson, 191; M. Dupuy, 99; M. Férier, 69; M. Arago, 27. 18 bulletins ont été écartés. Le nombre nécessaire des votes pour l'élection était de 423.

Avant de partir pour Paris, M. Casimir Périé s'adressa à ses amis, leur dit: "Je puis que difficilement contrôler l'émotion que j'éprouve en ce moment. L'assemblée nationale vient de me décerner le plus grand honneur que un citoyen puisse recevoir, tout en m'imposant la plus lourde responsabilité morale qui puisse incombé à un homme. Je donnerai à mon pays toute la vigueur et le temps que je pourrai, à la république, toute l'ardeur de mes convictions; à la démocratie, tout mon dévouement et mon cœur. J'essayerai de faire mon devoir, tout mon devoir."

Au moment où les ministres quittaient le palais, la voiture écora une fusée d'artifice qui fit explosion. A une certaine distance, le bruit qui ressemblait à la détonation d'un pistolet, a créé un certain émoi. Quelqu'un dans la foule s'est écrié: "Quoi, déjà."

M. Casimir Périé a quitté Versailles escorté par un détachement de dragons. Il paraissait nerveux.

M. Casimir Périé est arrivé au bureau des affaires étrangères à 7h. 15. Il a prié les ministres de continuer leurs charges respectives. On a cru pendant quelque temps que M. Dupuy ne resterait pas premier ministre. S'il démissionne, il sera probablement élu président de la chambre et M. Burdeau sera appelé à faire partie du cabinet.

NOTES BIOGRAPHIQUES.

Comme celle du président Carnot, la famille de M. Casimir Périé a fourni pendant trois générations des hommes d'Etat. Comme M. Carnot, le nouveau président descend d'une famille bourgeoise. Parmi ses ancêtres on compte des commerçants et des banquiers. Le grand-père de M. Périé, le premier Casimir du nom, établi en 1802, une banque à Paris avec l'aide de ses trois frères Paul, Scipio et Augustin. Ce dernier a été député sous la restauration, et en 1832, fut fait pair à vie. Un autre frère fut auditeur du Conseil d'Etat en 1813, puis député en 1828 à 1837, et fut lui aussi fait pair à vie. Le grand-père du président a été premier ministre en 1831 et on dit de lui qu'il a été le seul à maintenir Louis Philippe fidèle à la maxime de la révolution de 1830: "Le roi règne et ne gouverne point."

Il mourut en 1832 du choléra contracté pendant qu'il visitait les victimes.

Le père du président a été député de 1846 à 1851, ministre de l'intérieur sous Tiers en 1871-72, élu sénateur à vie en 1875. Il mourut en 1876. Son frère a été député de 1879 à 1881 et est actuellement sénateur depuis 1891.

Jean Casimir Périé, le troisième du nom, est né à Paris en 1847. Après de sérieuses études, il obtint le grade de licencié en lettres. Capitaine de mobiles de l'Aube dans la guerre 1870-71, fut décoré de la Légion d'Honneur. Il fut chef de cabinet de son père d'octobre 1871 à 1872, puis élu député de Nogent sur Seine le 20 février 1874. Il s'inscrivit au centre gauche. Il fit partie, au 16 mai, des 363.

Rélu en 1877, il fut nommé sous-secrétaire de l'Instruction Publique, jusqu'à la chute du cabinet Dufaure, 31 janvier 1879. Il protesta en 1880 contre le vote de l'amnistie. Il fut réélu en 1881 et intervint dans plusieurs discussions de politique étrangère; à la mise à la retraite des princes d'Orléans, en 1883, il donna sa démission et voulut rentrer dans la vie privée, mais il fut appelé au sous-secrétariat civil de la guerre.

En 1885, il était élu en tête de la liste de l'Aube et en 1889 il était appelé à la vice-présidence de la Chambre. Il y a quelques mois à peine, à la chute du premier ministère Dupuy, il était appelé par le président au limon des affaires. On se rappelle comment, il y a quelques jours à peine, il tombait brèvement plutôt que de recevoir des leçons des socialistes.

M. Casimir Périé est l'élu de la bourgeoisie républicaine, dont il représente toutes les idées.

Convent de Ste Anne, Shédiau.

Les classes se sont terminées vendredi au Convent de Ste Anne, dans cette ville, par un examen public auquel les bonnes Religieuses de la Charité avaient convié les parents et les amis de l'éducation. Le fauteuil présidentiel était occupé par M. le curé Ouellet, qui avait à ses côtés M. le vicaire Dufour, MM. les commissaires Melanson et Russell, M. et Mme Hubert Gaudet, de Miscomche, Mesdames F. Poirier, Dr Léger, A. Poirier, C. H. Galland, A. Cormier, W. Babin, etc.

Les différentes classes furent tout à tour passées en revue et examinées sur l'histoire, l'arithmétique, la grammaire, la géographie, etc., et dans leurs réponses les élèves ont déployé une assurance et une exactitude vraiment remarquables, et fait preuve de connaissances solides.

Des classes les visiteurs ont passé aussi salles de musique, où ils ont été attirés et applaudis les superbes morceaux exécutés par les élèves.

Les RR. PP. Ouellet et Dufour, et les commissaires présents ont exprimé en termes non-équivoques leur appréciation des labeurs des Religieuses, qu'ils ont félicitées des progrès remarquables de leurs élèves.

Ci-suit la liste des prix décernés séance tenante:

GRADE I—CLASSE A.
Prix de Progrès Général—présenté par le Révd A. Ouellet & Georgina Léger.
Prix de Bonne Conduite et Application—présenté par le Révd P. P. Dufour & Alvin LeBlanc.
Prix de Progrès et Application—présenté par Mme André Poirier & Henri Arsenau.
Prix for Progress in French—présenté by Mrs. E. Galland & Eddie Connor.
Prix de Régularité—présenté par Mme Amable Richard & Charles Hébert.

CLASSE B.
Prix de Bonne Conduite et de Nombre—présenté par M. O. M. Melanson & Irénée Doiron.
Prix de Lecture et Imprimerie—présenté par Mme Fidèle Poirier & Léandre Melanson.
Prix d'Épellation—présenté par un ami & John McDevitt.

GRADE II ET III.
Premier Prix de Sagesse—présenté par le Révd A. Ouellet & Anna Doiron.
Deuxième Prix de Sagesse—présenté par le Révd P. P. Dufour & Cyrille Babineau.
GRADE III.
Prix d'application et d'arithmétique—donné par un ami & Prémilla Boudreau.
Prix d'arithmétique mentale—donné par Mme A. Richard & Alice Pellerin.
Prix de lecture—donné par Mme F. Poirier & Anna LeBlanc.
Premium for progress in French—pre-

senté by Mrs. C. Galland to Jane Arsenau.

GRADE II.
Prix de régularité et de lecture—présenté par Mme C. Galland & Léonide Cormier.
Prix de progrès général—donné par Mme A. Cormier & Amanda Léger & Anna Cormier.
Prix d'application—donné par Mme A. Cormier & Fred. Galland.

GRADE VI, V, IV.
Prix de conduite ex-empire et de régularité, présenté par le Révd A. Ouellet & Evangéline Cormier.
Prix de progrès général—présenté par le Révd P. P. Dufour & Anna Boudreau.

2e prix de bonne conduite—présenté par Mme André Poirier & Clotilde Léger.
Prix de politesse—présenté par Mme F. Poirier & Aurèle Babin.
Prix d'arithmétique mentale—présenté par W. A. Russell & Norbert Boudreau.

2e prix de progrès général—présenté par Mme W. Babin & Alvin Boudreau.
Prix de régularité—présenté par Mme C. Galland & Edna Cormier.
Prix de grammaire française—présenté par Mme Sylvain LeBlanc & Alvin LeBlanc & Séverine Babineau.

Prix d'application—présenté par Mme A. Richard & Mionie Poirier.
MUSIQUE INSTRUMENTALE—PIANO
1ère division—1er prix présenté par le Révd P. P. Dufour & Mlle Emma Poirier.
2e prix présenté par Mme Doitée Doiron & Mlle Amanda Léger.

2e division—1er prix présenté par Mme W. Babin & Evangéline Cormier.
2e prix présenté par une amie & Pauline Connor.
3e division—1er prix présenté par le Dr Léger & Eva Melanson.

2e division—1er prix présenté par M. O. M. Melanson & Aurèle Babin.
5e division—1er prix présenté par Mlle Geneviève Caisie & Azélie Richard.
Prix de progrès en musique—présenté par une amie & Anna Doiron.

Conférence Intercoloniale.

Ottawa, 28 juin
La conférence des députés du gouvernement impérial, du gouvernement canadien et des colonies anglaises d'Australie et d'Afrique, est ouverte solennellement ce matin. La démonstration a eu lieu dans la chambre du Sénat, en présence d'une foule nombreuse d'invités.

Son Excellence le gouverneur général occupait le fauteuil, ayant à côtés les ministres fédéraux par ordre de séniorité. Les députés avaient leurs sièges autour de la table qui occupe le centre de la Chambre. Au premier rang des gradins latéraux se trouvaient Son Honneur le lieutenant-gouverneur Kirkpatrick, les aviateurs privés ne faisant pas partie du cabinet, le juge en chef de la Cour Supérieure et les sénateurs. Les autres gradins étaient occupés par les députés.

Le parquet de la salle avait été réservé aux représentants des Chambres de commerce et aux journalistes. Avaient envoyé des députés: la Chambre de Commerce de Montréal et les Boards of Trade de Montréal, Toronto, Hamilton, Québec, Kingston, Charlottetown, Londres, Victoria, C. A., Saint Thomas et Winnipeg. Toutes les galeries étaient occupées par les dames; il y avait là toute l'élite de la société de la capitale.

Lord Aberdeen, à son entrée dans la salle, fut accueilli par des vifs et chaleureux applaudissements. "Messieurs, dit-il, à cause de l'œuvre qui vous réunit, à cause des pays que vous représentez, à cause de l'empire que ces pays composent, je vous souhaite la bienvenue au Canada, la bienvenue la plus cordiale et la plus sincère. Je suis certain que vous avez pu constater par vous-même déjà que je suis ici l'écho du sentiment du gouvernement du Canada et de tout le peuple canadien. Il était naturel que la capitale du Canada fut choisie comme le siège de cette conférence, non seulement parce que c'est du Canada qu'est partie l'idée de cette réunion, mais aussi à cause de la position géographique qu'il occupe et de l'usage qu'il a fait de cette position pour accomplir des œuvres qui sont d'une importance considérable pour l'empire. Cette réunion est unique en son genre. D'autres conférences semblables à celle-ci en apparence, ont déjà eu lieu, mais elles étaient de simples réunions de celle-ci, et n'en avaient pas les caractères distinctifs. Le but en est le développement et l'augmentation du commerce entre les différentes parties de l'empire et les moyens d'obtenir ce but. Nul doute que de vos délibérations résulteront des recommandations utiles à l'objet que vous voulez atteindre. L'intérêt avec lequel le public a suivi l'organisation de cette conférence est l'importance."

Sir John Thompson parle ensuite et souhaite la bienvenue aux députés au nom du peuple canadien. Le Canada, dit-il, est heureux d'offrir l'hospitalité à ces députés réunis pour étudier leurs intérêts communs et les moyens de resserrer les liens d'union entre les différentes parties de l'empire. Cette conférence n'a pas pour mission d'étudier les relations avec les pays étrangers, mais de perpétuer la prospérité des colonies sœurs et de propager l'œuvre de la civilisation.

Un de ses objets est de faire, de l'océan, qui divise les colonies, la route qui les unira à l'avenir, et c'est un heureux événement à constater que ce lui de colonies jouissant depuis longtemps du gouvernement autonome, se réunissant pour étudier ensemble les moyens d'affermir les liens qui les attachent à la métropole, que sa libéralité à répandra

Il vous est absolument d'un grand avantage car cette vente se fera, en un mot, c'est tout ce qu'il faut que vous en soyez satisfaits.

Voici 5000 verges d'Inde montant, 3000 verges d'Etouffe prix, 2000 verges de Flanelle coutant.

FIDÈLE
N. B.—Année 3 express

Departement de Tailleur.

Si vous voulez habiller neuf

pour le le

tez-vous de

faire la comm

Nous venon

un magnifique

ment d'ET

d'ÉTÉ pour

ments. E. C. C. Palmer Block, MONCTON

Depu
Sai
Monstru
Faites cette
A
Une vraie c
é
Venez voir la quali
parleront:
Bottines Dongois à b
Dames,
Souliers Oxford pour l
Bottines de remard à
hommes,
Bottines Dongois à
hommes,
Ce ne sont là que qu
L. Higg
Renouve
Avec la saison print
pouvoir compter sur la
pourvu rétoit ce qu'il
de plus faciles à faire,
Soleils, Velours, Velours
de salon de médée, et il
nommé, c'est tout ce
M
P
Comp
J'invite mes anciens
leur assurance qu'elles ser
vont être respectueuse
Voici
5000 verges d'Inde
montant,
3000 verges d'Etouffe
prix,
2000 verges de Flanelle
coutant.
En un mot il faut que
Bottines de to
Il vous est absolument
d'un grand avantage
car cette vente se fera,
en un mot, c'est tout ce
qu'il faut que vous en
soyez satisfaits.
FIDÈLE
N. B.—Année 3 express
Departement
de
Tailleur.
Si vous voulez
habiller
neuf
pour le le
tez-vous de
faire la comm
Nous venon
un magnifique
ment d'ET
d'ÉTÉ pour
ments. E. C. C.
Palmer Block,
MONCTON